

OBJET :	DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE - note synthétique, non technique et non exhaustive	Envoyé en préfecture le 24/02/2026 Reçu en préfecture le 24/02/2026 Publié le ID : 049-214900029-20260219-DCM_2026_02_008-DE
11/02/26	Autorisation environnementale relative au projet de construction de plateforme logistique initié par la société SAS CONCERTO dans la ZAC de la Ronde à Allonnes.	

Par arrêté préfectoral DCPAT/BPEF/2026 n° 2 du 08 janvier 2026, une enquête publique est ouverte en mairie d'ALLONNES, du 05 février 2026 au 10 mars 2026, sur la demande du directeur général de la SAS CONCERTO dont le siège social est situé au 17 Quai du Président Doumer 92400 COURBEVOIE.

1. Contexte

Lorsqu'un projet peut avoir des impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, circulation, biodiversité...), une enquête publique est obligatoire. Elle permet d'informer le public, de mettre le dossier à disposition, de recueillir les observations des citoyens et des autorités, avant que l'administration ne statue sur l'octroi de l'autorisation environnementale requise.

La demande, déposée par la SAS CONCERTO et constituée conformément aux articles R.181-12 et suivants du Code de l'environnement, comprend notamment une étude d'incidence environnementale présentant les effets du projet.

Déroulé de l'enquête

- L'enquête se déroule du 05 février 2026 à 09h00 au 10 mars 2026 à 17h30, soit 34 jours consécutifs.
- Le dossier est consultable en mairie d'Allonnes, sur poste informatique, et en ligne via le site des services de l'État : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installation-Classee-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Annee-2026/ALLONNES-SAS-CONCERTO>
- Le public peut inscrire des observations, propositions ou contre-propositions dans les registres papier ou par courrier électronique.
- Un commissaire enquêteur indépendant a été nommé par le Tribunal administratif de Nantes le 8 décembre 2025 pour recueillir ces contributions et rédiger un rapport à la fin de l'enquête : Monsieur Jacques LECUYER, Officier supérieur de l'armée, retraité et Monsieur Gérard FALIGANT, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
- Des permanences pour recueillir les remarques du public ont lieu en mairie d'ALLONNES :
 - le jeudi 05 février 2026 de 09h00 à 12h00 ;
 - le mardi 17 février 2026 de 14h00 à 17h00 ;
 - le lundi 02 mars 2026 de 14h00 à 17h00 ;
 - le mardi 10 mars 2026 de 14h30 à 17h30

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédige un rapport final comprenant :

- un résumé des observations reçues,
- une analyse des points soulevés par le public,
- des recommandations ou avis motivés.

Ce rapport est transmis aux services de la Préfecture, qui délivre ou non l'autorisation environnementale pour le projet. Le préfet peut imposer des conditions ou mesures pour réduire les effets négatifs ou améliorer la gestion environnementale du projet avant de signer l'autorisation.

Objet de l'enquête

La société SAS CONCERTO prévoit de construire une plateforme logistique sur un terrain de 15,6 ha, sans utilisateur final connu à ce stade. Le projet situé route de l'Aunay 49650 Allonnes (parcelles cadastrées ZH : 15, 18, 19, 20, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 137, 219,223, 234) est détaillé au paragraphe 3.

L'activité du site relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, notamment au titre des rubriques « entrepôts » : 1510.

Elle relève également de plusieurs rubriques 4XXX au seuil déclaratif :

- 4320, Aérosols extrêmement inflammables ou inflammable de catégorie 1 ou 2 ;
- 4510, Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aigue ;
- 4718, Gaz inflammable liquéfié ;

- 4755, Alcools de bouche.

Le bâtiment ne relève pas de la directive SEVESO.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

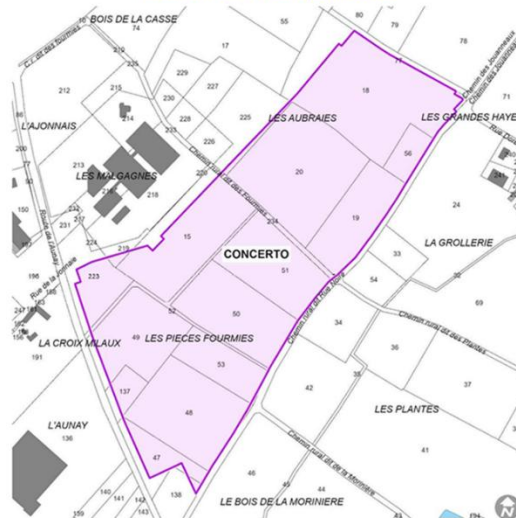
S²LOW

ID : 049-214900029-20260219-DCM_2026_02_008-DE

2. Le projet

Le projet est situé dans la **Zone d'Activités Anjou Actiparc de La Ronde**, à proximité de la RD 10, RD 767 et de l'A85. Cette zone est aménagée pour accueillir des activités économiques et logistiques et a déjà fait l'objet d'aménagements pour d'autres projets industriels visant à renforcer l'activité économique du territoire.

Illustration n° 2 : Extrait du plan cadastral

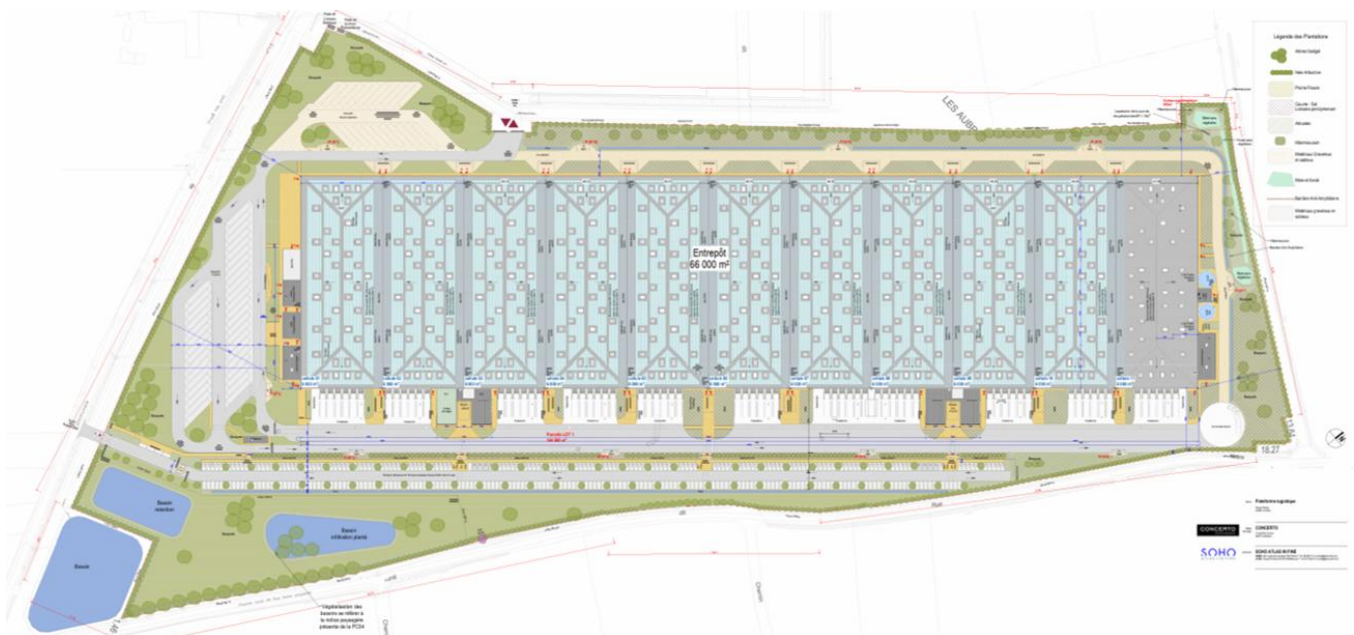


L'aménagement de l'extension la zone d'activités (**ZAC 3**) a fait l'objet d'un diagnostic écologique en 2015 et d'une étude d'impact en 2016.

Le projet décrit ci-dessous a été soumis à un examen au cas par cas, concluant à une dispense d'évaluation environnementale.

Le permis a été accordé le 28/11/2023.

Ce projet consiste à implanter une **plateforme logistique** matérialisée par la construction d'un **grand entrepôt** destiné au stockage et à la distribution de marchandises, pouvant accueillir un **volume d'environ 900 000 m³**.



Note synthétique, non technique et non exhaustive – Dossier enquête Publique CONCERTO 2026

Annexe à la délibération 2026-02-XX

Le **bâtiment principal** aura une surface de plancher d'environ **70 000 m²**, comprenant :

- **11 cellules de stockage**, dont 6 cellules frigorifiques et 2 pour le stockage de matières dangereuses ;
- Deux volumes dédiés aux **bureaux et locaux sociaux** seront réalisés en excroissance de la façade principale du bâtiment ;
- **66 quais** de chargement ;
- Des **locaux techniques** : transformateur électrique, sprinkler et trois locaux de charge de batterie pour les engins de manutention.

Le volume principal du bâtiment aura pour dimension :

- longueur : 528 mètres ;
- largeur : 125,5 mètres ;
- hauteur : environ 14 m au faîtage.

Le site sera également composé de :

- ✓ **deux points d'accès** :
 - Au Nord-Ouest : l'accès (entrée/sortie) pour les véhicules poids lourds (PL) depuis la voie d'accès ;
 - au Sud: l'accès dédié aux véhicules légers (VL) route de l'Aunay ;
- ✓ **d'un poste de contrôle** installé au Sud du bâtiment ;
- ✓ d'une voie dédiée aux engins permettant aux véhicules de secours de circuler sur toute la périphérie du bâtiment;
- ✓ d'aires de stationnement et de mise en station des moyens aériens ;
- ✓ d'environ **300 stationnements dédiés aux véhicules légers** situés au Sud de la parcelle
- ✓ de **37 places d'attente PL** en amont du poste de contrôle
- ✓ d'un **bassin étanche** d'environ 1 200 m³ pour la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie ;
- ✓ d'un **bassin perméable** d'environ 2 500 m³ permettant l'infiltration des eaux pluviales générées sur le site ;
- ✓ d'une **réserve d'eau** d'environ 600 m³ permettant d'alimenter le **sprinklage** ;
- ✓ d'une **réserve d'eau** d'environ 600 m³ pour l'alimentation associé à une pomperie pour permettre **d'assurer un débit de 300 m³/h au total sur les poteaux incendie** du site.
- ✓ des **séparateurs d'hydrocarbures** seront installés.

L'eau potable sera utilisée pour les besoins sanitaires et le système de sprinklage (système incendie).

Les **eaux de toiture des bureaux** seront réutilisées pour dans les sanitaires pour les **systèmes de chasse d'eau**.

Les **eaux usées** seront traitées par le **réseau d'assainissement public**, tandis que les eaux pluviales seront gérées par des bassins d'infiltration et des séparateurs d'hydrocarbures.

Le site sera raccordé au **réseau électrique HTA ENEDIS**, avec une consommation annuelle estimée à 7 500 MWh.

Le chauffage sera assuré par des pompes à chaleur, et le froid sera produit à partir de fluides frigorigènes.

3. Les incidences et risques liés au projet

L'évaluation des incidences et des risques liés au projet sont détaillés dans le dossier d'enquête publique.

Paysage

Le projet est situé dans la ZAC 3 de la Ronde, sur un terrain aujourd'hui agricole (bail précaire) et relativement plat, avec quelques arbres. Son **impact paysager est limité** compte tenu des autres aménagements de la zone.

La première habitation se situe à 130 mètres du site.

Pour amoindrir l'impact visuel du projet, il est prévu :

- une végétalisation du site,
- des couleurs sobres pour les bâtiments.

Biodiversité

Le site présente un **intérêt écologique limité**.

La **seule espèce protégée** présente sur le site est le **Crapaud calamite**. Des mesures sont prévues pour le protéger : préservation des zones humides et installation d'hibernaculums (abris pour l'hiver).

Des **mesures d'accompagnement** sont envisagées comme l'installation de nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris.

Un suivi écologique du site sera réalisé régulièrement après mise en exploitation.

Le coût des mesures environnementales est estimé entre **48 400 € et 65 250 €**.

Environnement et eau

Le site est situé en zone de sismicité faible et hors zone à risque d'inondation significatif.

Il n'y a pas à proximité de site SEVESO, d'installation nucléaire, ni de captage d'eau potable.

Aucun prélèvement d'eau souterraine ou superficielle n'est prévu.

Le site se trouve dans le bassin versant de l'Automne, affluent de l'Authion. Le **SMBAA a donné un avis favorable**, sous réserve du respect des mesures prévues pour prévenir toute pollution des eaux, en particulier pendant les travaux.

Circulation

Le projet prévoit au maximum **300 poids lourds** et **300 véhicules légers** par jour desservis par les deux accès mentionnés au paragraphe 2.

Qualité de l'air

Ces 600 mouvements quotidiens s'ajouteront au trafic existant sur le secteur :

- 11 500 à 12 000 véhicules/jour sur l'A85 (à 1 km),
- 2 313 et 4 949 véhicules/jour sur les routes départementales voisines (dont 7,8 % et 12,83 % de poids lourds).

Les émissions générées par le site sont estimées à **20 236 tonnes équivalent CO₂ par an**, soit l'équivalent des émissions annuelles liées aux transports d'environ **2 698 Français**.

Des mesures de réduction sont prévues : arrêt des moteurs à quai et limitation de la vitesse à 30 km/h sur le site.

Bruit

Le niveau sonore en limite de propriété est estimé à **50 dB(A)**, conforme à la réglementation. **L'Agence Régionale de Santé a rendu un avis favorable**, sous réserve de la mise en place d'un suivi des niveaux sonores afin de vérifier la conformité des installations.

Gestion des déchets

L'activité du site produira principalement des déchets d'emballages, de bureaux, ainsi que des déchets liés à l'entretien et à la maintenance des équipements. Les **déchets seront triés à la source puis pris en charge par des entreprises spécialisées et agréées** pour leur collecte et leur traitement. La quantité de déchets stockées sur le site sera limitée.

Risques

Les sources de dangers liées à des événements naturels ont été étudiées et n'ont pas été retenus comme sources potentielles de dangers.

Les scénarios accidentels ont été étudiés, ils relèvent de :

- l'écoulement de produits ou de carburant lié à une collision de véhicules,
- l'incendie,
- l'explosion,
- la dispersion toxique (fuite de produit).

L'activité logistique n'implique aucune manipulation/utilisation de produits chimiques en eux-mêmes.

Les éléments exposés montrent qu'au regard des critères d'appréciation de la maîtrise des risques et du positionnement dans la grille probabilité/gravité des conséquences humaines (circulaire du 10 mai 2010), que **les risques associés au projet sont jugés acceptables** et que **des mesures et moyens de prévention et de protection seront mis en place**.